COMMUNE DE DOHEM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 26 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six du mois d'avril à dix-neuf heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de M David DAMBRUNE, Maire de Dohem, dûment convoqués le 12 avril 2024.

Etaient présents : David DAMBRUNE, Luc AZELART, Dorothée ANNEBICQUE, Adrien DILLY, Frédéric LELEU Eugéna RITAINE, Roselyne GUILBERT, Joseph CARLIER, Michelle LEFEBVRE, Doriane DELHEZ, , Isabelle BAHEU ;

Absents excusés : , Etienne DILLY, Nelly MINET, Auxence GARACHE procuration donnée à Frederic LELEU, Anthony GOMEL procuration donnée à Joseph CARLIER

Secrétaire de séance : Roselyne GUILBERT

Assistait également : Angélique BROUSSART

Délibération n° 20 /2024 : Vote des taux d'imposition 2024

Il convient de fixer les taux des taxes locales pour l'année 2024, Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués en 2023 :

TFB : 37,47 % TFNB : 37,23 % TH : 14,56%

Les membres du Conseil Municipal décident à 13 votes (dont 2 procurations), de conserver les mêmes taux pour l'année 2024.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits
Copie transmise à Monsieur le Sous-préfet pour avis.
Pour extrait conforme

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
29 AVR. 2024

Rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Saint Omer le 29/04/2024
et publication le 30/04/2024

Dohem, le 26/04/2024

Le Maire,

David DAMBRUNE

MAIRIE DE DOHEM 62380

Le Maire, D.DAMBRUNE

MAIRIE DE DOHEM 62380